



Luxembourg, le

22 FEV. 2022

Ville d'Ettelbruck  
B.P. 116  
**L-9002 ETTTELBRUCK**

**N/Réf.: 95917-M**

Monsieur le Bourgmestre,

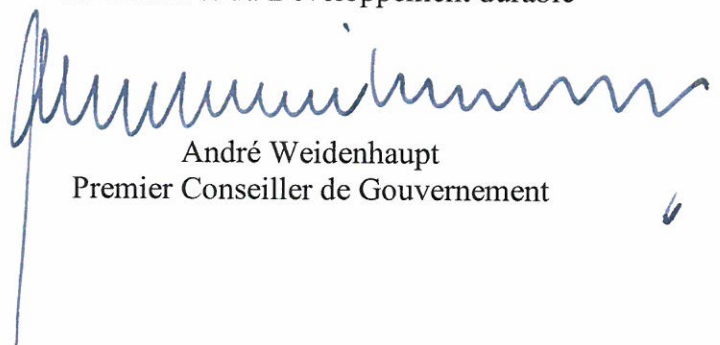
En réponse à votre requête du 7 janvier 2022 par laquelle vous sollicitez la prorogation de l'autorisation n° 95917 du 7 juillet 2020 relative au remplacement des vannes du bassin de rétention des hautes eaux de la Wark sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de BOURSCHEID: section E de KEHMEN (In der Wark), sous le numéro 554/1706, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je fais droit à votre demande en prorogeant l'autorisation précitée pour la durée d'un an à partir du 7 juillet 2022.

Toutes les conditions de l'autorisation n° 95917 du 7 juillet 2020 restent entièrement applicables.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,  
du Climat et du Développement durable



André Weidenhaupt  
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

- Arrondissement CENTRE-EST
- Commune de BOURSCHEID